

Après huit mois de grève et deux de confinement, les travailleuses en lutte de l'hôtel Ibis ne lâchent rien

Par Louise Rocabert pour Bastamag.net, 25 mai 2020

<https://www.bastamag.net/greve-hotel-Ibis-femmes-de-chambre-CGT-HPE-discriminations>

[Sous-traitance : Contrat par lequel une entreprise demande à une autre entreprise de réaliser tout ou une partie de ce qu'elle devait réaliser. Ici, les hôtels ACCOR sous-traitent le nettoyage des chambre à l'entreprise STN.]

Elles sont femmes de chambre et ont fait grève pendant de longs mois pour un travail justement payé et mettre fin aux discriminations. Le confinement a suspendu le mouvement, sans y mettre fin. Retour sur la lutte de ces femmes employées par un sous-traitant du groupe Accor et bien décidées à obtenir l'égalité.

« Je travaille sept heures par jour, et à la fin du mois, je ne suis payée que pour cinq »

Pour Tiziri Kandi, animatrice du syndicat CGT-HPE (pour "hôtels de prestige"), il est clair que *« 17 minutes pour faire une chambre, c'est irréalisable »*. Alors, les femmes de chambre font systématiquement des heures supplémentaires, pouvant aller pour certaines d'entre elles jusqu'au double de leurs heures déclarées. Touré, qui travaille sur le site de Batignolles depuis un an et demi, raconte : *« Le travail est très dur, ils ne nous respectent pas. Mon contrat est de cinq heures par jour mais j'en travaille sept, et à la fin du mois, je ne suis payée que pour cinq. »*

Le métier de femme de chambre est éreintant : pousser le chariot de ménage est rude pour les épaules et les lombaires ; faire la literie en tirant les draps et en levant les matelas cause de nombreuses tendinites aux mains et endolorit les épaules ; laver les miroirs et la salle de bain en étirant les bras génère des douleurs à la nuque. La manipulation de détergents toxiques favorise le développement de maladies chroniques et potentiellement mortelles. À l'instar de nombreux métiers féminisés, les risques d'accidents du travail des femmes de chambre sont sous-évalués et les maladies professionnelles mal reconnues.

Pour Rachel, embauchée en 2003, *« Le travail de l'hôtellerie, c'est un travail très difficile. »* Elle souffre d'une tendinite. *« Souvent j'ai mal ! Je me suis fait mal aussi au dos. Ce boulot, ça abîme. Si on était directement embauchées par Accor, je pense que ça irait mieux. Ceux qui travaillent directement avec les hôtels, ils ne font pas 30, même 40 chambres par jour comme nous. »* Ces difficultés, toutes les femmes de chambre les connaissent. Depuis une dizaine d'années, un groupe de salariés de STN s'organise sur le site de l'Ibis Batignolles. De nombreux conflits ont éclaté au fil des ans entre la direction et le service de l'hébergement, en particulier autour de la surcharge de travail des femmes de chambre. À chaque changement d'entreprise de sous-traitance qu'elles ont connues, Sin & Stes, Elior, Sogepark puis STN, leur charge de travail s'est alourdie.

D'abord syndiquées à Force ouvrière, les travailleuses de l'hôtel Ibis de Batignolles rejoignent la CGT Propreté espérant y trouver un plus grand soutien. En vain. En 2019, les salariés de STN apprennent la mutation de 13 de leurs collègues. Leur contrat de travail avec

STN inclut une clause de mobilité qui permet à l'employeur de muter les salariés à tout moment. En juin, les salariées rencontrent la CGT-HPE, qui a une longue expérience des conflits dans la sous-traitance, ayant obtenu l'intégration des salariés dans 13 hôtels en France. Une trentaine de salariées se syndiquent alors, et le 17 juillet 2019, la grève démarre.

Lorsque l'on demande à Sylvie comment la décision a été prise de se lancer dans une grève qu'elles savaient d'avance longue et dure, elle répond : « *Si tu ne te lèves pas, personne ne se lèvera pour toi.* » Alors que la grève en était à ses débuts, la CGT-HPE a saisi les Prud'hommes pour les 24 grévistes de l'hôtel. La plaidoirie était prévue pour le 16 mars. Avec la crise sanitaire, elle a été repoussée.

Kani, femme de chambre. « À Ibis, ils nous donnent 30, 40 chambres, 50 chambres à faire par jour et à la fin du mois, je n'ai qu'entre 700 et 1000 euros. »

Le recours au terme de « travail dissimulé » se justifie pour Tiziri Kandi du syndicat CGT-HPE par l'obligation des trois chambres et demi à l'heure : personne ne pouvant faire toutes ses chambres en 17 minutes ou moins, cela implique nécessairement la réalisation d'heures supplémentaires de façon quotidienne.

« *Nous devons être traitées comme tout le monde* », demande Kani, femme de chambre. « *Comme tout le monde* », cela veut dire comme les salarié·e·s internes à l'hôtel Ibis. C'est à cela que renvoie le motif de « marchandage et prêt illicite de main d'œuvre » de la procédure aux Prud'hommes : l'hôtel recourt à la sous-traitance dans le cadre d'un travail quotidien de femme de chambre, pour lequel l'établissement devrait employer les salariées directement.

« Ce sont des arguments économiques et de racisme qui motivent ici le recours à la sous-traitance ».

Le 6 février dernier, le groupe Accor, premier groupe hôtelier de France, était épinglé par un « testing » commandé par le gouvernement français, aux côtés de six autres entreprises, pour « *présomption de discrimination à l'embauche* ». La campagne de testing consistait à évaluer la réponse des employeurs à des candidatures en fonction du patronyme (« consonance maghrébine » ou « consonance européenne ») et du lieu d'habitation (quartiers « prioritaires » ou pas).

La CGT-HPE fait le lien entre les résultats de ces rapports et l'embauche en sous-traitance des femmes de chambre. Tiziri Kandi explique : « *Le groupe Accor sait faire le nettoyage, car il y a des hôtels où cela se fait en interne. Mais il refuse de l'internaliser ici, bien évidemment car cela permet de faire des économies sur le dos des femmes de chambre, mais pas seulement. En fait, s'ils choisissent délibérément de sous-traiter ce service-là en priorité, c'est qu'il y a là très majoritairement des travailleuses d'origine africaine, qu'ils estiment plus exploitables. Ce sont des arguments économiques et de racisme qui motivent ici le recours à la sous-traitance.* »

Avant le confinement, la CGT-HPE devait déposer un recours pénal contre le groupe hôtelier pour « discrimination raciale systémique » en s'appuyant sur un jugement rendu le 17 décembre dernier en première instance par le tribunal de Paris, dans une affaire de discrimination raciale contre des salariés du BTP. La crise sanitaire a repoussé le recours, mais les syndicalistes assurent qu'ils le déposeront dès que possible.

Si la sous-traitance permet aux hôtels de réduire les coûts salariaux, pour la CGT-HPE, elle est aussi utilisée pour « *détruire la solidarité* », explique l'animatrice syndicale Tiziri Kandi, notamment via l'usage de la clause de mobilité, utilisée par le patronat pour déplacer les salariés d'un hôtel à l'autre, dès qu'un salarié dérange.

Par exemple, à Batignolles, le prix du ticket restaurant pour les salariés de STN est, à salaire égal, cinq fois plus cher que pour les autres employés de l'hôtel. Et comme ce sont des encadrants d'Ibis qui contrôlent leur travail, mais des personnels du sous-traitant qui les paient, les femmes de chambre n'arrivent pas à faire reconnaître leurs heures supplémentaires. Elles exigent donc la pose d'une pointeuse à l'hôtel. C'est arrivé dans un hôtel voisin où travaillent aussi des employés de STN. « *À partir du moment où ils ont mis la pointeuse, nos collègues nous appelaient et nous disaient "Nous avons 1500 euros, nous avons 2000 euros !"* » rapporte Rachel.

Si les grévistes visent bien l'intégration au personnel d'Ibis, elles pourraient aussi obtenir, comme ce fut le cas pour les grévistes de l'hôtel du Park Hyatt Vendôme en 2018, une simple harmonisation de leurs conditions de travail avec les salariés internes. Pour la CGT-HPE, c'est Accor qui est avant tout responsable de la situation des femmes de chambre : c'est le groupe hôtelier qui bénéficie dans les faits de leur travail et qui tire vers le bas leurs conditions de travail en mettant en concurrence les entreprises de sous-traitance entre elles.

De la grève au chômage partiel

Début février, le syndicat avait eu écho par STN que le groupe hôtelier Accor, qui possède les hôtels Ibis, était prêt à ouvrir des négociations tripartites avec l'entreprise de sous-traitance et les grévistes. La grève aurait pu prendre fin à ce moment-là. Finalement, Accor a refusé de s'engager par écrit sur le montant qu'il était disposé à débloquer. STN a alors estimé que les conditions n'étaient plus réunies pour entamer les négociations. Pour les grévistes, il n'était pas question de s'arrêter.

Pendant les huit mois de grève, remplir la caisse de grève était une des préoccupations principales du conflit. Le but étant d'arriver à ce que chaque gréviste ait de quoi tenir jusqu'au mois suivant. Tout au long du mouvement, les femmes de chambre grévistes ont toutes pu toucher un salaire pour chaque mois de grève. Même si elles restaient moins bien payées que lorsqu'elles travaillaient. Et la grève ne fut pas de tout repos, les grévistes la décrivant autant comme une épreuve que comme une libération.

Avec la crise sanitaire, les grévistes ont vu les dons de la caisse diminuer. « *C'est normal. Si les gens ne donnent pas, ce n'est pas par égoïsme, mais parce qu'ils ne savent pas combien ils vont avoir à la fin du mois en ce moment* », estime Tiziri Kandi. Deux jours avant la déclaration du confinement, les grévistes se sont réunies avec les animateurs de la CGT-HPE. Ensemble, elles décident de suspendre leur mouvement. Pour autant, pas question d'abandonner leurs revendications.

« Le piquet de grève me manque ! »

Durant le confinement, les délégués et animateurs syndicaux de la CGT-HPE se sont battus pour obtenir un paiement à taux plein du chômage partiel, et contre la suppression des congés. Le syndicat a réussi à obtenir le paiement des indemnités à hauteur de 100 % – et non à 84 %, comme le prévoit le dispositif – pour les vingt travailleuses de l'hôtel Ibis qui avaient fait grève pendant huit mois.

Les grévistes, elles, sont restées en lien. Comme Rachel et Sylvie, qui ont hâte de reprendre la lutte. « *Le piquet de grève, l'ambiance, voir les gens qui viennent nous soutenir, parler avec*

eux de notre lutte, tout ça me manque ! », nous dit Rachel. Elle a passé le confinement à la maison avec quatre de ses cinq enfants. Son mari a continué à travailler à la sécurité du centre commercial de Créteil. Sylvie, elle, vit avec son fils de huit ans dans un deux-pièces à Bondy. L'arrêt du travail et du piquet n'ont pas fait disparaître ses douleurs aux dos, aux pieds et aux mains.

Pendant le confinement, 75 % des hôtels du groupe Accor ont cessé leur activité. Aujourd'hui, alors que la réouverture des hôtels s'annonce, les chantiers de l'aménagement des conditions de travail pour garantir la sécurité des salariés et celui de la lutte des grévistes de l'hôtel Ibis redeviennent d'actualité. Les grévistes, comme les syndicalistes, craignent que le patronat de l'hôtellerie ne prenne prétexte de la crise sanitaire pour renforcer l'exploitation des salariés. *« Accor va bénéficier des 300 milliards que Macron va distribuer, mais les salariés devraient baisser leurs rémunérations ? »* demande Tiziri Kandi.

La grève des travailleuses de l'Ibis de Batignolles reprendra très probablement au moment où l'hôtel rouvrira. *« Nous serons fortes, la lutte continue et ce n'est pas le coronavirus qui va nous déstabiliser »*, assure Rachel.

A l'aide de cet article de Bastamag et de la vidéo de Reporterre, écrivez un résumé de 10 à 15 lignes sur ce mouvement social.

Vous aurez besoin des informations suivantes : prenez-les en note pendant la vidéo et surlignez ces informations dans le texte avec une couleur différente pour chaque catégorie.

- Le lieu et les dates de ce conflit social.

- Les difficultés du métier et les revendications de ces employées.

- Leurs moyens d'action et le nom du syndicat engagé.

- Les acquis obtenus par les employés ou par ceux d'autres hôtels.

- L'impact du COVID sur le mouvement social
